

# Info.pl@ine



N°113 – 23 août 2006 – 4 pages

Programmes de désherbage

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 1<sup>er</sup> au 20 août 2006 (mm)

Dammartin	Crécy-la-Chapelle	St-Cyr sur Morin	Melun	Touquin	Voulton	Egreville	Gironville
75	70	75	52	96	71	26	27

ETP moyenne (mm)

Du 1 <sup>er</sup> au 10 août	3,8
Du 11 au 20 août	3,1

## ACTUALITES CULTURES

### OBSERVATIONS DIVERSES

#### P Limaces

Continuer à surveiller les parcelles qui doivent recevoir du colza (voir Info.pl@ine n° 112), mais aussi celles qui recevront des céréales d'automne pour évaluer le risque.

#### P Maïs



(source Chambre d'Agriculture 77)

Nous avons observé des parcelles avec des symptômes de la maladie du charbon des inflorescences dans la région de la vallée de la Seine (photo ci-contre). Sur une parcelle entre 15 et 20 % des pieds étaient touchés. Cette maladie est particulièrement grave et se traduit par l'absence de grains sur les plantes touchées. La lutte contre cette maladie passe par les variétés tolérantes ou un traitement de semences avec un fongicide adapté sur les variétés moyennement sensibles. Il faudra être vigilant l'année prochaine dans les secteurs où cette maladie est observée.

#### P Tournesol

Le stress hydrique aggravé par les températures élevées du début de l'été ont pénalisé la culture. Les capitules sont parfois de petite taille. On observe aussi des capitules avec quelques rangs de graines à l'extérieur, puis, plus rien vers le centre. Les conditions stressantes à la floraison sont responsables de ces mauvaises fécondations.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### DESHERBAGE DU COLZA

Le colza a une bonne capacité à « étouffer » les mauvaises herbes lorsqu'il lève rapidement. Le désherbage chimique montre parfois ses limites : des flores plus difficiles à détruire apparaissent dans les systèmes où les rotations sont courtes, les phénomènes de résistance s'accumulent... **Les semis réalisés avec des**

écartements entre rangs supérieurs à 45 cm, peuvent permettre d'envisager un binage pour mieux contrôler les flores difficiles à partir du stade 4 feuilles du colza. C'est une possibilité de rattrapage après la levée quand les solutions chimiques sont peu nombreuses. Dans le département, des agriculteurs mettent en place des essais que nous suivrons pour acquérir des références sur ces moyens mécaniques.

Pour les herbicides, Les programmes s'appuient bien souvent sur une base de **trifluraline** en pré-semis incorporé. Cette matière active permet de gérer certaines adventices mais aussi de renforcer les autres produits de post-semis.

## P Propositions de programmes

### Ø Parcelles peu sales

**Trifluraline** 2,5 l/ha de produit commercial (PC) en pré-semis. Incorporer le plus tôt possible dans la journée sur 6 à 8 cm de profondeur. Coût indicatif : 12 €/ha.

Satisfaisant sur coquelicot, lamiers, véroniques, vulpins.

ou

**Trifluraline** 2,5 l/ha de PC + **Napropamide** 1,5 à 2 l/ha de PC en pré-semis. Incorporer plus superficiellement sur 2 à 3 cm avec une herse légère dans les 48 heures. Coût indicatif : 45 €/ha.

Association meilleure sur matricaire, géraniums.

### Ø Parcelles plus sales mais avec peu de géraniums

Pré-semis	Post-semis / prélevée	Coût indicatif (€/ha)
<b>Trifluraline</b> 2,5 l/ha de PC	<b>BUTISAN S</b> 1,5 l/ha. Si le sol est sec, préférer les applications de post-levée précoce, après le stade cotylédons étalés, jusqu'à 1 à 2 feuilles maxi du colza, mais avant la levée des géraniums et des crucifères. Satisfaisant sur matricaires, gaillets, laiterons, capselles.	63
<b>Trifluraline</b> 2,5 l/ha de PC	<b>NOVALL</b> 1,8 l/ha Mêmes conditions d'application que le BUTISAN S Plus efficace sur gaillet que le programme précédent.	75
<b>Trifluraline</b> 2,5 l/ha de PC	<b>AXTER</b> 1,5 l/ha En terre filtrante, risque de phyto après de fortes pluies. Moins efficace sur matricaire et gaillet, mais meilleur sur géraniums, sisymbre, passerage et bleuet.	61

### Ø Parcelles avec une forte infestation en géranium

La lutte chimique contre les géraniums doit reposer sur l'utilisation de napropamide appliqué soit en pré-semis (produits de type DEVRINOL FL) soit en post-semis / prélevée (COLZOR TRIO). Ex :

Pré-semis	Post-semis / prélevée	Coût indicatif (€/ha)
<b>Trifluraline</b> 2,5 l/ha de PC	<b>COLZOR TRIO</b> 3,5 l/ha. Doit s'appliquer juste après le semis pour une meilleure efficacité Satisfaisant sur géraniums (dont géranium disséqué qui est le plus courant en Seine-et-Marne), matricaires, gaillets, laiterons, capselles, anthémis.	80



Pour distinguer différents types de géraniums.  
(source Dow AgroSciences)



## Ø Compositions des antidiocotes cités dans les programmes en g/l (liste non exhaustive)

m.a.	clomazone	diméthachlore	métazachlore	napropamide	quinmérac	
AXTER	60	500				Xi-R38-R43
BUTISAN S			500			Xn-R22-R36/38-R43
COLZOR TRIO	30	187,5		187,5		Xi-R38-R43
NIMBUS	33,3		250			Xi-R43
NOVALL			400		100	Xi-R36/38-R43

Nous reviendrons ultérieurement sur les conditions d'utilisation de CENT 7 et du LONTREL qui sont les seules possibilités de rattrapage en antidiocotes.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### DIVERSITE DES ASSOLEMENTS

C'est la période de réflexion pour préparer votre assolement de l'an prochain. Quelle culture choisir ? Quelle surface consacrer à chaque culture ? Jusqu'à présent, vous définissiez votre assolement en fonction de vos propres règles, qu'elles soient économiques, agronomiques ou techniques.

Depuis 2005, la conditionnalité des aides PAC fixe des règles sur la sole cultivée hors jachère non productive, prairie permanente et cultures pérennes en ce qui concerne la diversité des cultures et familles de cultures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il est obligatoire que l'assolement soit constitué d'au moins **3 cultures différentes ou de 2 familles de cultures différentes**.

Type de cultures possibles	Familles de cultures possibles
Colza d'hiver Colza de printemps (y compris gel énergétique) Lin graine	Oléagineux
Blé tendre      Orge d'hiver Blé dur          Orge de printemps Triticale        Seigle Epeautre        Sarrasin	Céréales à paille
Maïs (grain et ensilage) Sorgho	Maïs
Pois d'hiver Pois de printemps Féveroles Lupin	Protéagineux
Lentilles Pois de consommation Vesce	Légumineuses
Pomme de terre	Pomme de terre
Betteraves	Betteraves
Tabac	Tabac
Lin fibre Chanvre	Plantes à fibre
Légumes de plein champ	Légumes de plein champ
Toutes les cultures citées	Production de semence
Prairies temporaires (sans distinction d'espèces)	Prairies temporaires

Outre l'obligation d'avoir plusieurs cultures ou familles de cultures, il est précisé qu'une surface minimum doit être respectée :

- avoir au moins 2 familles de cultures qui représentent chacune au moins 5% de la sole cultivée,
- ou - avoir au moins 3 cultures différentes qui représentent chacune au moins 5% de la sole cultivée.

Dans le cas où vous avez plus de 2 familles de culture ou 3 cultures différentes, il faut que la 2<sup>ème</sup> famille (ou les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cultures) couvrent au moins 5% de la sole cultivée.

### **Cas particulier des exploitations en monoculture**

Sont considérées en monoculture, les exploitations où une culture (ou famille de culture) couvre plus de 95% de la sole cultivée. Dans ce cas, vous avez la possibilité pour respecter la mesure de :

- couvrir en totalité la sole cultivée entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> mars de la campagne en cours soit par la présence d'une culture d'hiver, soit par la présence d'un couvert en interculture.
- Gérer les résidus de récolte par un broyage fin (inférieur à 10 cm) et un enfouissement superficiel dans les 5 premiers centimètres du sol dans le mois qui suit la récolte. Lorsque les résidus de récolte ne peuvent pas être broyés, la mesure à mettre en place est l'implantation d'un couvert en interculture.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@agri77.com](mailto:agronomie.environnement@agri77.com) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France  
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural*

**Toutes rediffusion et reproduction interdites**